

Vous vous engagez à participer au défi familles zéro déchet organisé par la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux qui se déroulera du 25 Septembre 2023 au 24 Mars 2024.

Cette charte a pour objectif de rappeler et de formaliser les engagements que vous prenez en participant au défi. Vous serez accompagnés pendant toute la durée de l'opération par la chargée de mission prévention de la CAPM qui sera votre interlocutrice privilégiée et vous aidera dans la réalisation et le suivi de vos éco-gestes ainsi que par l'équipe d'Ecocytizen.

En participant à l'opération, le foyer s'engage à :

- Aller jusqu'au bout du défi (sauf cas de force majeure) ;
- Réaliser une pesée hebdomadaire de ses déchets durant 6 mois ;
- Disposer d'une connexion internet et restituer mensuellement les résultats de ses pesées ;
- Participer aux ateliers proposés tout au long de l'opération ainsi qu'aux animations et aux temps d'échange avec les autres familles selon ses disponibilités ;
- Mettre en place des éco gestes ;
- Restituer le pèse-bagage en fin de défi.

Nous pouvons nous rendre disponibles pour répondre aux sollicitations médiatiques dans le cadre de cette opération si besoin.

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion du défi familles zéro déchet.

Fait en double exemplaire,

A, le

Signature :